

Les Commissaires

Les commissaires sont des représentants de la FFBB et de la LNB en charge d'assurer le bon déroulement des compétitions de la LNB ou toute autre compétition fédérale.

La liste des commissaires est validée par le Comité Directeur de la FFBB, après avis de la Commission mixte FFBB/LNB ou du Bureau de la LNB.

Les commissaires sont choisis parmi :

- Les membres du Comité Directeur de la FFBB
- Les membres du Comité Directeur de la LNB
- Les anciens joueurs du niveau professionnel
- Les anciens officiels (Commissaires FIBA, Arbitres ou OTM) HN
- Les anciens entraîneurs du niveau professionnel
- Les anciens dirigeants du niveau professionnel
- Les personnes actives dans l'organisation du Basket Ball

Les commissaires sont nommés pour une saison.

Missions des commissaires

Les commissaires doivent remplir les missions suivantes :

- S'assurer de la bonne direction des rencontres dans le respect du Règlement Officiel de Basket Ball, des règlements de la FFBB et de la LNB, des cahiers des charges des différentes compétitions ;
- S'assurer de la bonne conduite des contrôles antidopage ;
- S'assurer de la pleine collaboration des organisateurs, des équipes participantes, des arbitres et de leurs observateurs ;
- Fournir toute information que les arbitres leur demanderaient, avant, pendant ou après la rencontre ;
- Assumer la responsabilité du bon fonctionnement de la table de marque ;
- Etablir des rapports circonstanciés lorsque les conditions l'exigent (ex. incidents, réclamations, FD avec rapport) ;
- S'assurer du bon déroulement de la conférence de presse ;
- Remplir et adresser le questionnaire LNB relatif à l'organisation générale de la rencontre ;
- Remplir et adresser le questionnaire sur l'arbitrage et les OTM.

Certains commissaires, désignés par le HNO, pourront assurer simultanément les fonctions de commissaire et d'observateur des arbitres.

Les commissaires ont pleine autorité pour trancher les problèmes qui peuvent se présenter entre toutes les parties impliquées, en particulier, ils peuvent demander que les forces de l'ordre soient présentes en nombre suffisant pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

Conditions d'accès à la fonction de commissaire

Pour officier, le commissaire doit être âgé de moins de 75 ans au 1er septembre de la saison concernée.

Les commissaires doivent maîtriser l'ensemble des règlements de la FFBB, de la LNB et le règlement officiel de Basket Ball (FIBA).

Les commissaires doivent obligatoirement participer à un stage de présaison et satisfaire au contrôle des connaissances sous forme de QCM. Toute note inférieure à 14 sera éliminatoire.

Le recrutement des nouveaux commissaires se fera sous forme de concours, en fonction de critères géographiques. Les tests comporteront un contrôle des connaissances sous forme de QCM, et un entretien de motivation.

Désignation des commissaires

Les commissaires sont désignés par la FFBB (HNO). La désignation est communiquée directement à l'intéressé, ainsi qu'à tous les participants de la compétition sportive concernée.

Le commissaire doit être assidu, disponible et mobile.

La commission mixte FFBB/LNB, après avis du Collège paritaire, définit les conditions de l'activité des commissaires.